

ABONNEMENTS

Prix unique :
Un an... 50 francs

Téléphone 5
C/o. P. Limoges 267.19

L'INDEPENDANT

Direction et Administration : 108, rue Neuve-d'Argenson

ANNONCES

la ligne
Chronique locale 5 fr
Annonces classées 4 »
— judiciaires 6 »
— commerciales 3 50

Chronique Locale

Le Préfet de la Dordogne communique :

« M. le Colonel commandant l'Etat-Major de liaison 730 vient de porter à ma connaissance ce qui suit :

« Le tract franco-allemand qui a été lancé par des avions allemands s'intitule et contient les idées suivantes :
« Un certain nombre de groupes de résistance ont demandé au Commandant en Chef des Armées allemandes en France si, en rendant leurs armes, ils pourraient rentrer chez eux sans encourir des sanctions.

« Afin d'éviter toute effusion de sang, le Commandant en Chef des Armées allemandes en France a décidé que tous les hommes qui se rendent aux troupes allemandes et qui restituent leurs armes seront libérés sans encourir de sanctions, après déclaration de leur identité. Ceci vaut également pour les chefs. Celui qui continue le combat et qui ne rend pas immédiatement les armes sera fusillé sans pitié.

Signé : Le Commandant en Chef des Armées en France.

« Le texte qui précède doit être considéré comme définitif et doit tenir lieu d'instruction.

« Les membres du groupe de résistance, possédant ou non de tels tracts et désirant rendre leurs armes et reprendre leur activité paisible et calme sont autorisés à recevoir un laissez-passer français et allemand, mentionnant : Nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile, numéro de la carte d'identité et la mention : « Le possesseur de ce laissez-passer a abandonné librement la lutte et se trouve sur le chemin menant à son domicile » Y apposer un cachet et la signature du service devant lequel l'intéressé s'est présenté. »

Aux sinistrés de Mouleydier. — Les sinistrés qui n'ont pas encore bénéficié des distributions auxquelles il a été procédé par le Secours National et l'Association des Familles Nombreuses, sont priés de se présenter au siège du Secours National, les lundi et mardi 10 et 11 juillet, de 14 heures à 16 heures.

Mariage. — Le jeudi 6 juillet, fut célébré le mariage de M. François Cerdan, d'Oran, avec Mlle Gisèle Rodriguez, la gracieuse fille de Madame et M. François Rodriguez, l'industriel et sportsman si sympathiquement connu dans notre ville.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée à 11 heures, en l'église de la Madeleine.

Nous adressons aux nouveaux époux et à leur famille des vœux et compliments bien sincères.

Défense passive. — Convocation. — MM. les chefs de secteurs, chefs d'îlots et leurs adjoints, ainsi que les chefs de postes de secours, sont invités à assister à la réunion qui se tiendra à la Mairie de Bergerac, à 18 heures précises, le vendredi 7 juillet courant, salle du Conseil municipal, au sujet de la Défense passive urbaine.

Prière de se munir du contrôle nominatif du secteur et de l'îlot. Présence indispensable.

Le Directeur urbain.

Pour les mamans abandonnées

A travers les bouleversements épouvantables de notre époque, il est des initiatives qui naissent, qui prennent forme, qui s'épanouissent et qui ont une vertu de vie prodigieuse en elles : telle l'œuvre du docteur Grasset, ministre de la Santé publique, qui vient d'ouvrir, près de Clermont-Ferrand, une « Maison maternelle de France ».

Déjà, dix autres établissements similaires existent à travers notre pays ; il en naîtra d'autres, sans doute un dans chaque département. Pour l'instant, le docteur Grasset limite — en raison des circonstances — son activité à ce qui existe. Son but est clair et simple, ou plutôt le but de ces maisons de maternité est clair et simple : amener l'accouchement de la maman à terme ; éviter l'abandon du nouveau-né ; convaincre la jeune mère de la nécessité d'allaiter elle-même.

C'est parfois cette dernière chose qui est la plus difficile : elles ont souvent tant souffert, les pauvres femmes, et par l'homme qu'elles ont aimé, qu'elles se résignent mal à donner leur lait à l'enfant. Et puis, à force de voir sous leurs yeux tant d'autres jeunes mères dans leur propre cas, elles se résignent, puis elles acceptent, enfin elles s'attachent à leur petit, et c'est alors un double sauvetage : la mère et le bébé à la fois.

Grande et belle œuvre que celle que vient de mettre au point le docteur Grasset.

Nouvelles diverses

Les obsèques nationales de M. Philippe Henriot ont été célébrées samedi matin, à Notre-Dame de Paris, en présence d'un représentant du Maréchal Pétain, du Président Laval et des membres du Gouvernement, des représentants des autorités allemandes et de nombreuses personnalités de la capitale, etc.

Une foule énorme assistait à la cérémonie. L'absoute a été donnée par le cardinal Suhard, archevêque de Paris. Le corps de l'ancien secrétaire d'Etat à l'information et à la propagande a été déposé provisoirement dans la crypte de la basilique et sera transféré par la suite dans un caveau de famille, en Dordogne, où il sera inhumé.

Une importante conférence s'est tenue, à Tokio, entre M. Tojo, premier ministre du Japon, et M. Stanmer, ambassadeur de Reich. D'importants entretiens se sont déroulés, à Londres, entre M. Churchill et le général Eisenhower.

Les Etats-Unis ont rompu les relations diplomatiques avec la Finlande. Ils préparent des sanctions économiques contre l'Argentine.

A Alger, le colonel Magnien, ancien chef de la Légion tricolore, a été condamné à mort. Le général Blanc a été condamné à 20 ans de réclusion avec confiscation de tous ses biens.

M. Jean Bichelonne, ministre secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications, fut reçu récemment au club de la presse par M. Jean Luchaire, président du groupement corporatif, qui le salua au nom de tous les journaux présents.

M. Bichelonne traça un tableau de la situation économique de la France.

En terminant, le ministre rendit hommage à l'admirable dévouement de tous ses collaborateurs anonymes et notamment aux cheminots qui, par certaines, paient de leur vie l'accomplissement de leur devoir.

On mande du quartier général du Führer que celui-ci a souligné l'importance du travail dans les usines d'armement et a décidé à ce sujet diverses mesures, la guerre étant surtout une question de matériel. Il a dit en substance que bientôt l'équilibre technique serait rétabli sur les points où il avait été rompu. Il a attiré l'attention sur l'héroïsme des soldats allemands du front et dit qu'un succès ou qu'un échec ne jouait pas un rôle décisif. Il a terminé par un acte de foi dans la victoire.

La ville de Fougères a été entièrement détruite par les bombardiers anglo-américains, qui mitraillent les routes sur lesquelles fuient les évacués.

La Légion Française des Combattants communique :

Depuis la constitution de notre service de renseignements pour les familles désirant avoir des nouvelles de leurs parents résidant dans des villes récemment bombardées, nous avons reçu de nombreuses demandes concernant des familles habitant des villes de la zone nord.

Nous précisons que la Légion Française des Combattants n'ayant pas été autorisée en zone nord, nous ne pouvons avoir directement les nouvelles demandées par l'intermédiaire de nos propres organismes.

Nous ferons notre possible pour satisfaire les demandes qui nous ont été adressées, mais nous devons demander un délai plus long pour obtenir des réponses.

CONSEIL MUNICIPAL de Bergerac

Séance du 29 juin 1944

Sont présents : MM. du Sautre, maire ; Biraben, Cohade, Matignon, Bresseau, adjoints ; Mlle Jalaguiet, MM. Linards, Branda, Foucaud, Marche, Monseau, Casenille, Denoix de Saint-Marco et Sarrut, conseillers municipaux.

M. Monseau, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté à l'unanimité.

Communication est faite : 1° D'une lettre de M. l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, relative à une indemnité de réquisition. La question est renvoyée à la Commission des finances ;

2° D'une lettre de M. le Préfet de la Dordogne concernant une subvention au Comité du tourisme de la région de Limoges. La question est ajournée.

Livret de caisse d'épargne aux nouveaux-nés. — La délibération du 22 mai 1944 est modifiée comme suit : Un livret de 100 francs sera attribué aux enfants qui, dès leur naissance, seront considérés comme étant de nationalité française.

Indemnité horaire aux sapeurs-pompiers. — L'indemnité de service communal, fixée par délibération du 24 avril 1944, est maintenue ; en ce qui concerne l'indemnité de service intercommunal, elle sera fixée, conformément à l'arrêté préfectoral, à : 11 francs pour les officiers, 10 francs pour les sous-officiers et 9 francs pour les sapeurs.

Arrestations diverses. — Le Conseil émet que les échelles de traitement additionnelles municipales prévues loi du 9 septembre 1943, soient en vigueur.

Le conseil se réunit ensuite en Comité secret.

Prix des pêches. — Le Maire de Bergerac, officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;
Vu la loi du 11 juillet sur l'organisation de la Nation en temps de guerre ;
Considérant qu'il importe d'assurer le ravitaillement de la population aux meilleures conditions ;

ARRÊTE :

Article premier. — Le prix maximum des pêches (prix de vente aux consommateurs) est fixé comme suit :

Pêches : Domaine de Castang :
(5 fruits au kilo)..... 25 fr.
Moins de 11 fruits au kilo..... 22 fr.
12 à 15 fruits au kilo..... 20 fr.
16 à 20 fruits au kilo..... 18 fr.
Plus de 20 fruits au kilo..... 10 fr.

Art. 2. — M. le Commissaire de Police et MM. les Agents du Contrôle Economique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet du 5 juillet 1944.

Fait à Bergerac, en l'Hôtel de Ville, le 4 juillet 1944.

Le Maire, J. du SEUTRE.

Rodolphe GERMAIN

SES PHOTOS ARTISTIQUES & VIVANTES

EXPRESSIONS D'ENFANTS

REPORTAGES A DOMICILE ET A L'EXTERIEUR

Provisoirement : Rue Merjier

BREF APERÇU DE LA SITUATION

En Normandie, la bataille sévit, notamment dans la région de Caen et dans la région de Carentan. Au large des côtes normandes, à l'embouchure de l'Orne en particulier, des concentrations de navires ont été bombardées.

L'Angleterre est toujours sous le feu des « V1 ».

En Italie, on signale de faibles gains de terrain à l'actif des Anglo-Américains. La bataille est surtout vive dans la région de Sienné.

A l'Est, tout le secteur central est en mouvement. Les armées soviétiques attaquent partout avec violence. Résistance opiniâtre des Allemands, qui ont déjoué une manœuvre d'encerclement et se sont dégagés de Minsk. Ils se sont également retirés de Polock. On indique aussi une reprise de l'activité soviétique en Carélie.

DEMANDE place domestique agricole à la pension. Armandy, au Maisse, par Mouleydier. 441

En Droit. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, Mlle Jeanne Missègue, a soutenu récemment sa thèse de docteur en droit devant la Faculté de Toulouse et obtenu la mention « bien ».

Mlle Missègue, qui est âgée de 24 ans, est la fille de Madame et M. Missègue, le sympathique directeur de « l'Agence du Centre », rue Neuve-d'Argenson.

Nous lui adressons, ainsi qu'à ses parents, nos félicitations bien sincères.

Carnet rose. — Madame et M. Marius Haloche, le sympathique commissaire de la police nationale à Bergerac, sont heureux de faire part de la naissance de leur troisième enfant, une petite fille, qui a reçu le prénom de France.

Nous faisons des vœux pour la fillette et exprimons à M. et Mme Haloche nos compliments les meilleurs et les plus sincères.

Contributions directes. — Impôt foncier. — Les propriétaires ayant bénéficié, au titre de 1943, d'une réduction d'impôt foncier à la suite de réclamation contre l'évaluation de leurs immeubles, sont priés, s'ils désirent obtenir d'office la même réduction au titre de 1944, d'adresser leurs avertissements à la Direction de contrôle de Bergerac, 3, rue du 14-Juillet.

Les rôles ne pourront être en effet modifiés qu'en 1945.

Communiqué de l'Office du Travail. — Il est rappelé qu'en application de la prescription de M. le Préfet de la Dordogne, les comités sociaux de toutes les entreprises industrielles ou commerciales doivent verser aux salariés de plus de 20 ans, ressortissant de leur établissement, une avance de numéraires, soit une somme de trois cents francs (300 fr.), avec majoration de 100 francs par enfants si le salarié perçoit son allocation dans le cadre de l'entreprise.

Pour les moins de 20 ans, les salariés devront percevoir :

Table with 2 columns: Age group and Amount. De 19 à 20 ans: 270 fr. De 18 à 19 ans: 243 fr. De 17 à 18 ans: 218 fr. De 16 à 17 ans: 197 fr. De 15 à 16 ans: 127 fr. De 14 à 15 ans: 114 fr.

Dans les entreprises qui n'ont pas encore constitué un comité social, ou au cas où le comité social existant n'aurait pas les fonds nécessaires pour assurer l'exécution de ces prescriptions, il appartient aux employeurs d'assurer directement l'exécution de ces mesures.

Pour tous renseignements à ce sujet, s'adresser à l'Office du Travail, 2, boulevard Maino-Biran, à Bergerac.

Nous rappelons aux employeurs et aux salariés que l'Office du Travail de Bergerac est à leur disposition pour toutes offres et demandes d'emploi.

Bureaux ouverts au public : de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

Le service de l'Inspection du Travail continue à fonctionner le mardi après-midi et le samedi toute la journée.

M. BOUYSSY, sage-femme de la Faculté de Médecine de Paris, route de Bordeaux (près Maison de retraite), informe les futures mamans que ses consultations ont lieu les lundis, mercredis et samedis, de 14 à 16 heures.

Spectacles. — Cinéma Cyrano. — La Direction de cet établissement compte reprendre cette semaine sans interruption ses séances habituelles du samedi 17 h. et dimanche 1^{re} matinée 11 h. 30 et 2^e matinée 17 heures.

Trouvailles. — Il a été trouvé : Une robe de chambre, par Mlle Mignot Héline, 19, rue Cyrano.

Un gilet d'homme contenant un porte-mine dans l'une des poches, par M. Edmond Soulier, 87, cours Alsace-Lorraine.

Un billet de banque, par Mme Dumas Louise, de Bergerac. Déclarations ont été faites au Com-

Obsèques. — Lundi 8 juillet eurent lieu les obsèques de M. Jean Raoux, le sympathique commerçant de la rue Maréchal-Pétain, décédé le 30 juin, à 18 heures, en son domicile de la place Bellegarde, à l'âge de 63 ans.

Une nombreuse assistance suivait le convoi funèbre. L'inhumation eut lieu au cimetière du Pont-St-Jean.

Nous exprimons à Mme veuve Raoux, à son fils et à toute la famille nos bien sincères condoléances.

Marché du 1^{er} Juillet. — Peu d'activité au marché hebdomadaire, place de l'Eglise. Apports très restreints de légumes frais.

Oignons, 15 fr. le kilo; salades oignons, 4 et 5 fr. l'un; échalottes, 5 fr. le paquet.

Fruits assez abondants : pêches, 20 à 25 fr., selon grosseur et qualité; poires, 15 fr.; prunes, 15 fr.; cerises, 20 à 25 fr., le tout le kilo.

Pharmacie de service. — Dimanche 9 et lundi matin 10 juillet, pharmacie Galtier et Labeigne, rue Neuve-d'Argenson.

Chaussures de Limoges

58, Rue Neuve — R. BURÉ, chausseur Série pour la Classe Série pour la Marche Série pour l'Appartement

Le RAVITAILLEMENT GÉNÉRAL de la Dordogne

Rationnement du sel. — En vertu de l'arrêté de M. le Préfet régional en date du 10 juin 1944, les stocks de sel détenus par les grossistes détaillants, entrepositaires et en général par tous les détenteurs, à quelque titre que ce soit, sont et demeurent bloqués.

Les quantités de sel ainsi bloquées ne pourront être mises en consommation qu'en vertu d'un ordre de M. le Directeur départemental du Ravitaillement général, qui disposera de ces stocks pour satisfaire les besoins des consommateurs et des divers utilisateurs dans les conditions suivantes :

1° M. le Directeur départemental du Ravitaillement général fixera la ration mensuelle à attribuer à chaque consommateur, suivant les dispositions, dans la limite maxima de 250 grs par personne. Cette ration sera obtenue contre remise du ticket-lettre DB de la feuille de denrées diverses du mois correspondant à la distribution.

2° Les boulangers, charcutiers, restaurants et collectivités recevront de la Direction départementale du Ravitaillement général des bons d'approvisionnement correspondant à leurs besoins, dans les conditions et les limites fixées par la réglementation en vigueur.

Arrachage des pommes de terre. — Par arrêté du 26 juin 1944, M. le Préfet a autorisé l'arrachage des pommes de terre d'espèce hâtive, à compter du 27 juin 1944, dans le département de la Dordogne et des communes rattachées de la Gironde.

L'arrachage de toutes autres espèces de pommes de terre reste formellement interdit jusqu'à nouvel ordre.

L. Dhumerelle & Fils 52, place Gambetta Transactions Immobilières Achat et vente de Propriétés Fonds de Commerce, Industries

Tribunal Correctionnel

Audience du 29 juin 1944

Abus de confiance et vol. — Le jeune Jean D..., 17 ans, est condamné à un mois de prison avec sursis.

Four vol, le tribunal lui alloue trois mois avec sursis, confusion avec la peine précédente.

Tromperie. — Henri Trétois, 68 ans, débitant à Bergerac, est poursuivi pour tromperie sur la qualité de la marchandise vendue. Il s'entend condamner à 6.000 fr. d'amende, 300 fr. de dommages-intérêts à la partie civile, avec insertion du jugement dans l'Indépendant et le Journal de Bergerac.

Abus d'autorisation de circuler. — Pour ce motif, Jacques Desmartis, 21 ans, horticulteur à Bergerac, paiera une amende de 200 fr.

Vol. — Lucien Vland, 48 ans, ouvrier agricole à Bergerac, est frappé de 15 jours de prison.

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

Teysier Claudette, avenue Calmette. Ollivand Pierre, place Bellegarde. Ducos Annie, place Bellegarde.

MARIAGES

Néant.

DECES

Venencie Suzanne, veuve Chaverou, 81 ans, s. p., 27, rue du Petit Sol. Anbrun Gabriel, 24 ans, cimentier, avenue Calmette. Lorente Quiteria, 60 ans, s. p., avenue Calmette. Raoux Jean, 56 ans, commerçant, place Bellegarde. Catil Clément, 49 ans, av. Calmette. Mohamed Ben Moabah, 45 ans, avenue Calmette.

REMERCIEMENTS

Mme Jean Raoux; M. et Mme Maurice Raoux et leur fille, et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Jean RAOUX ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance. Pompes Funèbres Générales, Bergerac Tél. 79.

REMERCIEMENTS

Mlle Amélie Chaverou; Mlle Madeleine Chaverou, et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame veuve CHAVEROU ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance, et s'excusent auprès des personnes qui n'ont pu être touchées par les faire-part. Pompes Funèbres Générales, Bergerac. Tél. 79.

REMERCIEMENTS

Les familles Finot, Gauttre, Chort et Lavergne, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame FINOT ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance, et s'excusent auprès des personnes qui n'ont pu être touchées par les faire-part.

Etude de M. JOUANEL, avoué à Bergerac

EXTRAIT D'UN JUGEMENT prononçant le divorce

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Bergerac, le sept juin mil neuf cent quarante-quatre, par défaut de comparution de Monsieur Léon Baudry, enregistré.

Entre Monsieur Léon Baudry, défendeur en retraite, maître de chef de ménage à Bergerac, rue Emile Zola, et Madame Frieda Weiser, épouse de Monsieur Baudry, ayant demeuré à Paris, cité Duron (18^e), actuellement sans domicile, ni lieu de résidence connus.

Il résulte que le divorce a été prononcé entre les dits époux, aux torts de la femme.

La présente insertion est publiée en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Bergerac, en date du vingt-quatre juillet mil neuf cent quarante-quatre, en vue de faire courir le délai d'opposition qui est de huit mois à compter de la date de cette insertion.

Pour extrait certifié conforme. Bergerac, le trois juillet mil neuf cent quarante-quatre.

Signé : JOUANEL.

Les prostatiques soulagés

Un prostatique qui prend des Dragées de Magnogène et qui complète son traitement interne par l'usage du Suppo Magnogène ne tarde guère à obtenir un précieux soulagement. Les envies impérieuses et fréquentes, les brûlures du canal, les éjaculations douloureuses, progressivement, la prostatite se décongestionne généralement; les mictions deviennent moins troubles et plus régulières; l'état général s'améliore de façon sensible. Chez les prostatiques opérés, les Dragées de Magnogène favorisent le relèvement des forces avec meilleur fonctionnement de la vessie. Toutes Pharmacies. Visa n° 1077 P - 7776.

A VENDRE étageres et casiers, état neuf. Lalanda, rue des Trois Frères-Cassadou. 439

PERDU petite chienne, répondant au nom Rita; la ramener rue Condé, chez M. Bizac. 438

A VENDRE un buffet et une table ronde. S'adresser 108, rue Neuve. 437

A LOUER maison 5 pièces, avec jardin, en ville. Libre. Agence Bergeracoise, 21, r. des Carmes. 434

La plus brillante des Carrières vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité par correspondance, brochure explicative n° 82 X sur demande, accompagnée de 5 fr. pour envoi. Cours T. F. J., 63, rue de la Victoire, Paris (9^e). 408

MÉNAGE 2 ou 3 personnes, demandeur de préférence, vignoble, situé à Rosette. Références exigées. S'adr. au Dr d'Argent, Bergerac. (O. D. T. n° 300). 397

Fondres, Demi-Muids Cuves, Barriques EN LIES BLANCHE ET ROUGE Tonnellerie DE SA CONTE Route de Pombonne, BERGERAC Téléphone 600 Achète tartr. blanc et rouge L'Administrateur-Gérant